

AUDIKA

Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF

Nombre d'actions et droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L233-8 du Code de Commerce, la société Audika informe ses actionnaires qu'au 31 octobre 2007, le capital se composait de **9 450 000** actions en circulation et représentait un nombre total de droits de vote de **9 450 942** calculé conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

A propos d'Audika :

Avec plus de 350 centres répartis dans 80 départements, Audika est le premier réseau français de centres spécialisés dans la correction auditive. Positionné sur le marché des Seniors, peu sensible aux variations de la conjoncture économique, Audika a vocation à renforcer son leadership sur un secteur encore très atomisé. Audika a démarré en 2007 son développement à l'international en Italie. Audika est coté sur l'Eurolist SMALL 90, compartiment B.

Recevez gratuitement toute l'information financière d'Audika par e-mail en vous inscrivant sur : www.audika.com

Contact Audika : Alain Tonnard / Etienne Sirand-Pugnet au +33 (0)1 55 37 30 30

Contact Kaparca Finance : Guillaume Le Floch au +33 (0)1 72 74 82 25